

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 MARS 2008 A 20 H

Réunion présidée par : M. LOAEC, Maire.

Conseillers présents : Tous les conseillers en exercice.
M. GUIRINEC est arrivé en séance à 20 h 15.

Secrétaire de séance : Mme MAGOT.

- Approbation du compte-rendu de la réunion du 18 février 2008

Abstention : M. LENNON.

Le compte-rendu est adopté à la majorité des membres présents.

- Compte de gestion du trésorier pour l'année 2007

M. LE DANTEC, trésorier de la commune, procède à la présentation du compte de gestion pour l'année 2007, qui est identique dans les sommes et dans les masses au compte administratif.

M. le Maire invite les conseillers à voter pour son approbation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ◆ APPROUVE le compte de gestion de Monsieur le Trésorier pour 2007.

- Approbation du Compte Administratif 2007

M. LE DANTEC, trésorier de la commune, présente le compte administratif de l'exercice 2007, qui laisse apparaître un excédent de clôture de 323 593.73 € en section de fonctionnement et un solde d'exécution négatif de 168 192.15 € en section d'investissement.

M. KERNEVEZ précise les raisons des écarts qui peuvent apparaître entre les prévisions et les réalisations.

M. LENNON s'interroge sur le besoin en fonds de roulement mis en évidence dans la synthèse des comptes communiquée par le trésorier. Le Maire explique que le choix de ne pas effectuer d'emprunt a conduit à utiliser la trésorerie disponible, ce qui est confirmé par le trésorier. M. LENNON n'est pas satisfait de cette réponse qui porte sur le fonds de roulement lui-même et non sur le besoin ; il souhaite savoir si le besoin est structurel ou conjoncturel. Après avoir recherché des éléments de réponse dans le compte de gestion, M. LE DANTEC donne quelques informations supplémentaires qui tendent à démontrer que le besoin est conjoncturel.

Sur proposition du Maire, M. KERNEVEZ est élu président de séance, conformément aux articles L 1612-12, L 2121-14 et L 2121-31a 1° du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. le Maire s'étant retiré, il est procédé à un vote à main levée.

Abstentions (4) : Mme KERNEVEZ, MM. COTTEN, LENNON et LE QUEAU.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents,

- ◆ ADOPTE le compte administratif de l'exercice 2007, qui fait apparaître un excédent de clôture de 323 593.73 € en section de fonctionnement et un solde d'exécution négatif de 168 192.15 € à la section d'investissement.

- Affectation du résultat de fonctionnement 2007

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2007 est de 323 593.73 € ; la section d'investissement fait apparaître un solde d'exécution négatif de 168 192.15 €. Les restes à réaliser s'élèvent à 67 055.00 € en dépenses et à 23 665.00 € en recettes.

M. le Maire propose d'affecter la somme de 300 000 € en réserves au compte 1068 (section d'investissement) et le solde soit 23 593.73 €, en excédent de fonctionnement reporté.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ◆ DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement de l'année 2007, qui s'élève à 323 593.73 €, comme suit :

- Réserves au compte 1068 :	300 000.00 €.
- Excédent de fonctionnement reporté :	23 593.73 €.

- Programme d'investissements pour 2008

Le programme d'investissements pour 2008 se présente comme suit :

➤ Remboursement des emprunts	147 000
➤ Travaux de voirie	
Programme 2007 non effectué	103 400
Effacement réseaux Prajou	47 172
Voirie liée aux giratoires d'accès à la ZAC (Toul an Aël, bandes cyclables, enrobés)	166 000
Divers (ATESAT et insertions)	5 877
Giratoire sur la RD 45 près de la pharmacie	250 000
➤ Opérations pour compte de tiers	
Giratoires d'accès à la ZAC + frais annexes	500 000
➤ Travaux sur les bâtiments communaux	
Archives et isolation des combles	10 000
Mise aux normes vestiaires du rest. scolaire	13 000
Mises aux normes (électricité)	10 000
Rideaux au groupe scolaire	2 000
Divers travaux sur bâtiments	5 000
➤ Plantations	2 000
➤ Acquisitions de terrains (cimetière)	10 000
➤ Informatique et matériel de bureau	15 000
➤ Logiciels informatiques	6 000
➤ Mobilier	
Mobilier Groupe Scolaire (1 classe)	5 000
Mobilier bureau mairie	5 000
➤ Acquisition de matériel divers	
Matériel service technique et divers	30 000

M. LENNON demande quelle sera la participation du Conseil Général sur la création d'un giratoire sur la RD 45 près de la pharmacie.

M. LOAEC répond que ce montant n'est pas connu, car le dossier étudié par la DDE n'a pas encore fait l'objet d'une demande auprès du Conseil Général ; une convention déterminera la participation du Département.

M. LE QUEAU demande des précisions sur le programme de voirie et les projets de giratoires.

Abstentions (4) : Mme KERNEVEZ, MM. COTTEN, LENNON et LE QUEAU.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents,

- ◆ ADOPTE le programme des investissements pour 2008.

- Vote des taux d'imposition pour 2008

Il est proposé d'augmenter de 2% les taux des trois taxes directes locales, comme suit :

✓ Taxe d'habitation :	13.58
✓ Taxe sur le foncier bâti :	14.08
✓ Taxe sur le foncier non bâti :	32.96.

Abstentions (4) : Mme KERNEVEZ, MM. COTTEN, LENNON et LE QUEAU.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents,

- ◆ DECIDE de fixer les taux d'imposition pour 2008 tel que précisé ci-dessus.

- Projet de Budget Primitif 2008

M. LE DANTEC procède à la présentation du projet de budget primitif pour 2008, qui s'équilibre en section de fonctionnement à 1 495 965 € et en section d'investissement, à 1 591 197 €.

Abstentions (4) : Mme KERNEVEZ, MM. COTTEN, LENNON et LE QUEAU.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents,

♦ ADOPTE le projet de budget primitif pour 2008.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire remercie l'ensemble des conseillers pour leur travail au sein du Conseil et souligne la qualité des débats qui ont eu lieu pendant ces sept ans de mandat.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 21 h 15.

Le compte-rendu de la séance a été affiché en mairie le 12 mars 2008.

Le Maire,

Jean LOAEC.

